

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE IMMEUBLE SITUÉ SUR LES LOTS ACTUELS 415-P ET 418-P DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 558, 9^E RANG

AVIS PUBLIC, est donné que le Conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 11 septembre 2017, qui se tiendra à compter de 20 h, à la salle du Conseil (Centre communautaire) située au 893 rue Moreau à Wickham, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure porte sur :

- la permission de construire un seul agrandissement vers l'arrière du bâtiment d'élevage RT3 représentant 66.1 % de sa superficie, soit l'équivalent de 20 % de chacun des 3 bâtiments d'élevage au lieu de 3 petits agrandissements de 20 % à proximité des maisons voisines.

Au cours de cette séance du Conseil, les membres du conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

DONNÉ A WICKHAM CE VINGT-DEUXIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT 2017.

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier